



CDEN du 29 novembre 2018
Déclaration liminaire de la FSU

Mesdames, messieurs,

Pour commencer, nous remercions les services de la DSDEN pour l'ajout de compléments d'information correspondant à nos demandes de précision dans les documents.

Ce bilan de rentrée est marqué, dans le 1^{er} degré, par la perte continue d'élèves. Les prévisions du ministère pour 2019 étant une fois encore négatives, se pose la question de l'attractivité du département pour les jeunes ménages qui intéressent l'école, particulièrement dans les territoires ruraux et de montagne. Nous savons que la population savoyarde augmente par ailleurs mais la vitalité d'un territoire se mesure à sa part de jeunesse.

Ce qui nous inquiète, parallèlement à cela, c'est la diminution, année après année, du nombre d'écoles ; les écoles qui sont rayées de la carte le sont principalement dans le cadre de fusions d'écoles élémentaires et maternelles, décision, rappelons-le, qui appartient pleinement aux municipalités. Les conséquences sont pourtant néfastes pour la spécificité de la maternelle, à laquelle nous sommes sincèrement attachés, et pour le maintien d'un service public d'éducation de proximité accessible à tous, les petites écoles de moins de 4 classes n'échappant pas à cette logique. En 10 ans, 31 écoles ont ainsi fermé ou disparu, entraînant mécaniquement la diminution du nombre de communes de Savoie ayant une école publique.

Ce bilan de rentrée permet aussi de souligner le manque criant de moyens pour faire fonctionner dans les meilleures conditions possibles notre Service Public d'Éducation. En effet, nous verrons tout à l'heure que les statistiques présentées sont trompeuses. Les effectifs dans les classes sont (trop) chargés ; des classes n'ont pu ouvrir cette rentrée faute de postes ; les réseaux d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté sont exsangues, et quasi absents de certaines zones ; la scolarisation des moins de 3 ans est en chute libre ; il n'y a pas assez d'enseignants remplaçants ; la DSDEN a eu cette année recours à 14 contractuels, personnels précaires et non formés, pour pallier le manque de professeur des écoles, et malgré cela, le département reste en déficit d'enseignants ; la dotation attribuée par le ministère pour la rentrée 2018, affichée à + 7 postes, n'a même pas permis de « couvrir » les dédoublements de CP et CE1 dans les 4,5 % d'écoles du département en éducation prioritaire (qui ont nécessité l'implantation de 15 classes en 2018). A propos de l'éducation prioritaire, nous tenons également à dénoncer la différence de seuil appliqué sur le REP d'Albertville, qui dépasse les 12 élèves par classe (14,1).

Que dire aussi, dans ce bilan de rentrée, du peu de cas qui est fait à la politique culturelle dans notre département ? Les chiffres fournis pour cette année sont stricto sensu les mêmes que ceux de l'an dernier. La charge de travail est-elle si lourde qu'une réactualisation ne puisse être faite ? Gardons-nous de lui faire une si petite place car comme le disait un de nos anciens ministres de la Culture : « la culture est un antidote à la violence, car elle nous invite à la compréhension d'autrui et féconde la tolérance, en nous incitant à partir à la rencontre d'autres imaginaires et d'autres cultures. »

Dans les collèges du département, les conditions de rentrée ont été également difficiles avec des postes non pourvus, ou pourvus à la dernière minute, et des difficultés d'ajustement de certains compléments de services (*ex : espagnol entre grésy et Marlioz*) ainsi que des difficultés liés à des ajustements tardifs sur les structures (*ouverture tardive de la 6eme de Marlioz*).

Dans le second degré aussi, les effectifs sont chargés ; ainsi, de dans certains établissements (*ex : Marlioz et dans une moindre mesure Louise de Savoie*), ils atteignent 30 élèves par classe, et ce, sans compter les enfants scolarisés en ULIS. La même problématique se pose dans les écoles. Comment inclure sereinement les élèves de L'ULIS dans ces conditions ? L'inclusion des enfants en situation de handicap ne peut se faire dans n'importe quelles conditions.

Nous reformulons la demande faite en CTsD d'abaisser les seuils des effectifs de classe de manière significative pour que l'accueil des élèves en situation de handicap puisse se faire dans des conditions décentes.

A ce sujet, n'oublions pas que le bilan de cette rentrée, c'est aussi la situation à la fois ubuesque et dramatique que l'on a connue en septembre ; des dizaines d'enfants ont attendu plus d'un mois leur accompagnant



bien que les notifications de la MDPH aient été faites en début d'année civile ; des AESH ont attendu tout autant de connaître leur affectation ; les informations envoyées dans les écoles et établissements dataient parfois d'il y a deux ans ; cet incommensurable bazar n'est pas digne de notre institution, et méprisant pour les élèves, leurs familles, les enseignants et les AESH. Surtout, cela aurait pu être évité si la DSDEN avait pris à temps la mesure de l'ampleur de la tâche qui consiste à connaître, gérer, affecter, les personnels accompagnant les élèves. Votre responsabilité a été engagée, Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Il serait temps également que les AESH soient considérés et traités dignement, en termes d'affectation, temps de travail et rémunération.

Enfin, toujours sur la thématique de l'inclusion, qu'en est-il du dispositif PIAL (pôle d'inclusion et d'accompagnement localisé), consistant à regrouper un secteur de collège pour mutualiser, entre autre, les moyens AVS-AESH ? Ce PIAL sera expérimenté dans les circonscriptions de Combe de Savoie et d'Albertville. Comment cela se fait-il qu'aucune présentation n'en ait été faite en instance, CTsD et CDEN ?

Nous avons de plus en plus de retours sur les difficultés de fonctionnement des vies scolaires liés à la précarité des contrats AED, à la difficulté de recrutement des surveillants mais aussi à la manière dont ils sont traités par leur hiérarchie. Ces dysfonctionnements sont souvent la conséquence de relations dégradées dues aux méthodes managériales des équipes de direction et/ou CPE. Ces dérives se retrouvent de plus en plus souvent dans les relations professionnelles avec les personnels précaires (non titulaires, AESH).

Concernant les non titulaires, où sont affectés les contractuels dans le 1^{er} degré ? Quel accompagnement existe effectivement ? Rappelons, en ce jour de bilan de rentrée, que la nomination de contractuels dans des écoles, alors que des enseignants remplaçants assuraient le service et en ont été retirés du jour au lendemain, ne s'est pas faite sans douleur, que ce soit pour les enseignants, les élèves mais également leurs familles. En parallèle, il y a eu des difficultés à pourvoir certains postes vacants.

D'autre part, sur le front des difficultés, il existe un problème d'accès aux infrastructures sportives pour les élèves des collèges de Bozel et de la Combe de Savoie, qui nous ont été rapportées par les collègues d'EPS. En effet, le collège de Bozel se voit souvent refusé l'accès à la salle polyvalente de la commune et attend la clarification de cette situation. Concernant le collège de la Combe de Savoie, les professeurs s'inquiètent de l'organisation de leur enseignement suite à la suppression d'un plateau sportif. Quelles solutions d'accompagnement le Conseil Départemental de la Savoie envisage-t-il ? Quelle garantie pouvez-vous apporter à l'équipe pédagogique que leurs besoins professionnels seront pris en compte, et qu'ils seront associés aux différentes étapes de réflexions / décisions ?

Pour finir, la forte augmentation des effectifs des élèves allophones, nouvellement arrivés dans les UPE2A du territoire, nous interpelle. Quelles mesures sont envisagées pour poursuivre un accompagnement digne dans les années à venir ?

Au-delà des écoles et collèges, dans les lycées du département, la rentrée s'est réalisée dans un contexte compliqué. Au delà des effets de parcours sup, la mise en place de la réforme du BAC au forceps génère de l'inquiétude et des désaccords chez les collègues. Nombre d'entre eux sont en situation de souffrance, résultat d'un contexte anxiogène avec notamment les menaces qui pèsent sur les postes et la concurrence entre les disciplines.

Dans cette situation, difficile de se projeter dans son métier avec autant d'incertitudes dans les modalités d'organisation des enseignements, et de mise en œuvre de programmes encore à l'état de projet pour la plupart.

Bref, ce bilan n'est guère réjouissant, tout cela ne permettant ni de bonnes conditions de travail pour nos collègues, ni de bonnes conditions d'apprentissage pour nos élèves.

Merci de votre attention.

